

COMITE DE DIRECTION REUNION DU LUNDI 20 DECEMBRE 2021 - VISIO CONFERENCE

PAGE 1/6

Présences :

Président : ENNJIMI Saïd,

Président délégué : Gérard BROUSTE

Mmes AYRAULT GUILLORIT Marie-Ange, BAPTISTA Maria, BARROT Pierrette, HEBRE Valérie, RADJAI Isabelle, MM. BASQ Stéphane, BONNET Jean-François, DANTAN Jacques, FILHASTRE Hervé, GUAGLIARDI Loreto, GUIGNARD Daniel, JOHNSON Timothée, LACOUR Eric, LAPORTE FRAY Bernard, MICHELET Sylvain, MIREBEAU Pascal, OYHAMBERRY Philippe, RABBY Matthieu, RASSIS Jean Marc, ROSSIGNOL Patrick.

Excusés : Mmes BERNARD Emilie, FORT Marilyn, MM. BOUDET Alexandre, DARROMAN Jean-Jacques, GAUTIER Jean-Luc, GOUGNARD Alexandre, LAFRIQUE Philippe, PORTES Maurice, ROUFFIGNAT Gilles, WAILLIEZ David.

Assistent : Mme NADAL Marie-Laure, MM. Eric LESTRADE, Eric BIANCOLLI, Gilles BOUARD, Jérémy LESELLIER, OVAN Jean-Louis.

Coupe de France

Bravo aux 5 clubs néo-aquitains ayant atteint les 1/32èmes de finale disputés les 18 et 19 décembre 2021 et félicitations aux 3 clubs qualifiés pour les 1/16èmes de finale, L'US CHAUVIGNY, LE BERGERAC PERIGORD FC et LE FC GIRONDINS DE BORDEAUX

Les matches de 16èmes : US CHAUVIGNY (N3) / OLYMPIQUE DE MARSEILLE (L1)
(2 janvier 2022) BERGERAC PERIGORD FC (N2) / CRETEIL LUSITANOS (NAT 1)
STADE BRESTOIS (L1) / FC GIRONDINS DE BORDEAUX (L1)

Les membres du Comité leur souhaitent bonne route aux qualifiés néo-aquitains.

Homologation

Les membres du Comité de direction homologuent à l'unanimité des présents les comptes-rendus des réunions du Comité du 6 novembre 2021 ainsi que celui de l'Assemblée Générale Financière dématérialisée des 26 et 27 novembre 2021.

Fin de saison 2021-2022 - Système d'Accessions et Rétrogradations Compétitions Régionales Seniors

Seniors Masculins

Le présent règlement détermine uniquement le système d'accessions et de rétrogradations à l'issue de la saison 2021/2022 pour les championnats N3 à R3.

La réglementation et les obligations des compétitions SENIORS sont reprises au sein des différents articles des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

En cas de descentes supplémentaires des championnats Nationaux non prévues sur ce tableau vers les championnats Régionaux, il sera procédé à des rétrogradations supplémentaires équivalentes dans chaque division, sauf décision contraire du Comité de Direction de la LFNA.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU LUNDI 20 DECEMBRE 2021 - VISIO CONFERENCE

PAGE 2/6

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS SENIORS FIN DE SAISON 2021/2022						
CHAMPIONNAT NATIONAL 3 - 14 EQUIPES	DESCENTES de N2	0	1	2	3	4
	Accèdent en N2	1	1	1	1	1
	Rétrogradent en R1	2	3	4	5	6
	Accèdent de R1	3	3	3	3	3
SOIT POUR LA SAISON 2022/2023 : 14 EQUIPES.						
CHAMPIONNAT R1 - 43 EQUIPES (2 x 14 + 1 x 15)	Accèdent en N3	3	3	3	3	3
	Rétrogradent de N3	2	3	4	5	6
	Rétrogradent en R2	7	8	9	10	11
	Accèdent de R2	7	7	7	7	7
SOIT POUR LA SAISON 2022/2023 : 42 EQUIPES.						
CHAMPIONNAT R2 - 83 EQUIPES (6 x 12 + 1 x 11)	Accèdent en R1	7	7	7	7	7
	Rétrogradent de R1	7	8	9	10	11
	Rétrogradent en R3	11*	12*	13*	14*	15*
	Accèdent de R3	12	12	12	12	12
SOIT POUR LA SAISON 2022/2023 : 84 EQUIPES.						
CHAMPIONNAT R3 - 144 EQUIPES (12 x 12)	Accèdent en R2	12	12	12	12	12
	Rétrogradent de R2	11*	12*	13*	14*	15*
	Rétrogradent en District	23	24	25	26	27
	Accèdent des Districts	24	24	24	24	24
SOIT POUR LA SAISON 2022/2023 : 144 EQUIPES.						
*Conformément à l'article 15.6 des RG de la LFNA, l'équipe classée dernière de son groupe est reléguée, il faut donc considérer que le dernier de la poule de 11 équipes sera donc relegué et inclus parmi le nombre de descentes indiqué au tableau						

Rappel : Comme indiqué lors de la réunion du Comité de direction du 04/09/2020, il est rappelé qu'une rétrogradation supplémentaire devra être effectuée dans la Poule A de R1, à la fin de la présente saison, afin de ramener le groupe à 14 équipes en début de saison 2022/2023.

Intervention de JF Bonnet – Président du district de Corrèze :

Concernant le nombre d'accessions de D1 en R3 et afin de respecter un système égalitaire, JF Bonnet souhaite qu'une étude soit réalisée afin que le nombre d'accessions par district soit déterminé en fonction du nombre de licenciés seniors et non selon l'effectif global des licenciés dans les départements

COMITE DE DIRECTION REUNION DU LUNDI 20 DECEMBRE 2021 - VISIO CONFERENCE

PAGE 3/6

Seniors Féminines

La présente annexe détermine le système d'accessions et de rétrogradations à l'issue de la saison 2021/2022 pour le championnat R1 mais aussi la transition de la première phase aller vers les PLAY OFF et DOWN (2nd phase).

La réglementation des compétitions féminines est reprise au sein des différents articles des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

CHAMPIONNAT R1

1/ Principes des accessions et rétrogradations à l'issue de la saison 2021/2022 :

La formule ci-après, adoptée en AG du 30 Juin 2021, reste sur un scénario nommé 1 comme suit :

- Aucune montée en D2 Féminines d'un ou deux clubs de R1
- Aucune descente de D2 Féminine

Il est donc susceptible d'être modifié selon le résultat sportif des deux griefs évoqués ci-dessus (voir scénarii ci-après)

MATCHS ALLER UNIQUEMENT R1 DEBUT DE REFORME 2022/2023		ACCESSIONS / RETROGRADATIONS – JUIN 2022		
Septembre 2021		PLAY OFF R1 FEMININ (10 équipes)	Maintien en R1 unique	10
CHAMPIONNAT R1 FEMININ 17 EQUIPES (1 x 9 + 1 x 8)	17	PLAY DOWN R1 FEMININ (7 équipes)	Accèdent en R1 unique	2
CHAMPIONNAT R2 FEMININ 16 EQUIPES (2 poules de 8)	16	CHAMPIONNAT R2 16 EQUIPES (2 poules de 8)	Accèdent en R1 unique	2
↓		PLAY DOWN R1 FEMININ (10 équipes)	Descendent en R2	5
		CHAMPIONNAT R2 16 EQUIPES (2 poules de 8)	Maintien en R2	12
		CHAMPIONNATS DISTRICTS	Accèdent en R2	6
		CHAMPIONNAT R2 16 EQUIPES (2 poules de 8)	Descendent en District	2
Février 2022				
PLAY OFF R1 FEMININ	10			
PLAY DOWN R1 FEMININ	7			
CHAMPIONNAT R2 FEMININ 16 EQUIPES (2 poules de 8)	16			

Scénario 2 : une montée en D2 et aucune descente de D2 en R1

- La place vacante de la montée en D2 pour obtenir les 14 équipes en R1 unique sera ouverte à l'équipe classée 3^{ème} du championnat PLAY DOWN (7 équipes)

Scénario 3 : deux montées en D2 et aucune descente de D2 en R1

- Les places vacantes des montées en D2 pour obtenir les 14 équipes en R1 unique seront ouvertes aux équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} du championnat PLAY DOWN (7 équipes)

COMITE DE DIRECTION REUNION DU LUNDI 20 DECEMBRE 2021 - VISIO CONFERENCE

PAGE 4/6

Scénario 4 : aucune montée en D2 et une descente de D2 en R1

- L'équipe venant de D2 prenant une place irrévocable en R1, l'équipe classée 2nde des PLAY DOWN se retrouverait ainsi reléguée en R2 à l'issue de la saison 2021/2022

Scénario 5 : une montée en D2 et une descente de D2 en R1

- Même schéma de répartition que le scénario 1 ci-dessus

Scénario 6 : deux montées en D2 et une descente de D2 en R1

- La place vacante pour obtenir les 14 équipes en R1 unique sera ouverte à l'équipe classée 3^{ème} du championnat PLAY DOWN (8 équipes).

2/ Principes pour déterminer les équipes accédant en PLAY OFF et DOWN :

- PLAY-OFF : il sera composé des 10 équipes issues des deux poules de la 1^{ère} phase.

Seront engagées pour ce PLAY OFF les équipes classées de la 1^{ère} à la 5^{ème} place de chaque poule. Les règles de classement et de départage sont prévues à l'article 14 des RG de la LFNA.

- PLAY-DOWN : il sera composé de 7 équipes issues des deux poules de la 1^{ère} phase.

Seront engagés pour ce PLAY DOWN les équipes classées de la 6^{ème} à la 8^{ème} place pour la poule A et de la 6^{ème} à la 9^{ème} place pour la poule B. Les règles de classement et de départage sont prévues à l'article 14 des RG de la LFNA.

3/ Principes du système PLAY OFF et DOWN :

- Les équipes se retrouvant en PLAY OFF ou DOWN se disputeront un championnat avec matchs aller.

Il est indiqué en séance que seul **le principe** d'une compétition en deux phases a été validé lors de l'Assemblée Générale de la LFNA du 30 juin 2020.

Même si les clubs s'étaient prononcés massivement sur le maintien des points acquis sur la 1^{ère} phase lors des réunions en visio-conférence organisées en début de saison, ce dispositif ne peut être retenu car il heurte plusieurs principes juridiques supérieurs.

Aussi, le Comité décide en séance que les points acquis sur la 1^{ère} phase ne seront pas conservés.

⇒ Les membres du Comité de Direction valident ce règlement à l'unanimité des membres présents.

En vertu de l'article 10 des R.G. de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Fédérale Règlements et Contentieux (CFRC) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique (juridique@fff.fr).



CHAMPIONNAT R2

1/ Principes des accessions et rétrogradations à l'issue de la saison 2021/2022 :

MATCHS ALLER UNIQUEMENT R1 DEBUT DE REFORME 2022/2023	
Septembre 2021	
CHAMPIONNAT R1 FEMININ 17 EQUIPES (1 x 9 + 1 x 8)	17
CHAMPIONNAT R2 FEMININ 16 EQUIPES (2 poules de 8)	16
↓	
Février 2022	
PLAY OFF R1 FEMININ	10
PLAY DOWN R1 FEMININ	7
CHAMPIONNAT R2 FEMININ 16 EQUIPES (2 poules de 8)	16

ACCESSIONS / RETROGRADATIONS – JUIN 2022		
PLAY OFF R1 FEMININ (10 équipes)	Maintien en R1 unique	10
PLAY DOWN R1 FEMININ (7 équipes)	Accèdent en R1 unique	2
CHAMPIONNAT R2 16 EQUIPES (2 poules de 8)	Accèdent en R1 unique	2
PLAY DOWN R1 FEMININ (10 équipes)	Descendent en R2	5
CHAMPIONNAT R2 16 EQUIPES (2 poules de 8)	Maintien en R2	12
CHAMPIONNATS DISTRICTS	Accèdent en R2	6
CHAMPIONNAT R2 16 EQUIPES (2 poules de 8)	Descendent en District	2

Quels que soient les scénarii mentionnés ci-dessus (sauf le N°4) :

Accèdent en R1 poule unique 2022/2023 : les équipes classées 1^{ère} de chaque poule

Rétrogradent en District 2022/2023 : les équipes classées 8^{ème} de chaque poule

Seul le scénario N°4 décrit ci-dessus pour le championnat R1 (aucune montée en D2 et une descente de D2) aurait une modification de rétrogradation avec l'équipe la moins bien classée 7^{ème} des deux poules, selon les règles de départage figurant à l'article 14 des RG de la LNFA, qui se verrait reléguée en District.

2/ Accessions des pôles DISTRICT ou INTERDISTRICTS en R2 :

Le principe commun est l'accession globale de 6 équipes venant des pôles départementaux :

- Pôle 79/86 : 1 accession
- Pôle 16/17 : 1 accession
- Pôle 19/23/87 : 1 accession
- Pôle 33 : 1 accession
- Pôle 24/47 : 1 accession
- Pôle 40/64 : pas de championnat à 11 – aucune accession

La 6^{ème} accession reviendra au meilleur club classé 2nd des 5 pôles départementaux, selon les règles de départage figurant à l'article 14 des RG de la LNFA.

⇒ Les membres du Comité de Direction valident ce règlement à l'unanimité des membres présents.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU LUNDI 20 DECEMBRE 2021 - VISIO CONFERENCE

PAGE 6/6

Présentation des pratiques féminines jeunes pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024

Gilles Bouard, Directeur Technique Régional, présente le projet d'organisation des compétitions féminines jeunes pour les prochaines saisons.

Il apparaît nécessaire de :

- tenir compte des particularités départementales
- laisser du temps aux jeunes filles pour consolider les socles et fidéliser les effectifs
- les faire jouer avant tout entre elles, avant d'accéder au niveau supérieur.

Afin de mettre en place une politique régionale commune sur les pratiques féminines U14F à U18F pour la prochaine saison, un état des lieux au niveau des départements est nécessaire.

En conséquence, il est demandé aux 12 districts et à leurs DAP de faire un état des lieux de leurs effectifs pour fin janvier 2022, afin qu'une décision soit prise fin février par le Comité de Ligue quant au mode d'organisation des compétitions départementales (ou par secteurs) pour 2022/2023. Les commissions départementales féminines devront être associées à cette réflexion.

Présentation du projet DES de Jérémy LESELLIER

Conformément au Règlement du « Diplôme d'Etat Supérieur JEPS » (spécialité performance sportive), Jérémy Lesellier présente son projet d'étude, à valider par le Comité de direction LFNA.

« La formation continue tout au long de la vie – un projet pour la structuration et l'emploi dans les clubs »

- ⇒ Les membres du Comité de Direction valident à l'unanimité des présents le projet présenté par J. LESELLIER dans le cadre de son diplôme.

Assemblée Générale de fin de saison 2021/2022

L'Assemblée générale de fin de saison de la Ligue sera organisée le samedi 25 juin 2022 dans un lieu restant à définir.

Fin de séance à 20 h 30

Le Président de la LFNA,

Saïd ENNJIMI

La Secrétaire Générale,

Marie-Ange AYRAULT-GUILLORIT